



Rapport Annuel

R-CO OBJECTIF HARMONIE

30 Décembre 2022

1. Informations générales	3
1.1 Acteurs	3
2. Caractéristiques principales de l'OPC	4
2.1 Objectif de gestion	4
2.2 Stratégie d'investissement	5
2.3 Profil de risque et de rendement	12
2.4 Catégories de parts	13
3. Compte-rendu d'activité	14
3.1 Performances du 01/01/2022 au 30/12/2022	14
3.2 Commentaire de gestion	14
4. Vie de l'OPC sous l'exercice sous revue	17
4.1 Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice	17
4.2 Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille au cours de l'exercice	17
4.3 Récapitulatif des cas et conditions dans lesquels le plafonnement des rachats a, au cours de la période, été décidé.	18
4.4 Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés	18
4.4.1 Instruments financiers dérivés	20
4.4.2 Transparence de financement sur titres et de réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR en devises de comptabilité de l'OPC	20
4.5 Risque global	20
4.6 Informations sur les risques financiers	20
5. Informations réglementaires	21
5.1 Politique de sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients	21
5.2 Exercice des droits de vote	21
5.2.1 Politique de vote	21
5.2.2 Exercice des droits de vote	21
5.3 Politique de rémunération	22
5.4 Frais d'intermédiation	23
5.5 Données SFDR (Article 6)	24
6. Annexes	25

1. Informations générales

R-Co Objectif Harmonie est un FCP de droit français.

1.1 Acteurs

Société de gestion

Rothschild & Co Asset Management Europe
Société en commandite simple
29, avenue de Messine
75008 Paris

Société de Gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 6 juin 2017 sous le numéro GP-17000014

Dépositaire, Conservateur et Etablissement en charge de la tenue des registres de parts

CACEIS Bank
1-3, place Valhubert
75206 PARIS CEDEX 13

Etablissement de crédit français agréé par l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution)

Sous déléguataire de gestion comptable

Rothschild & Co Asset Management Europe assurera seule la gestion administrative et financière du FCP sans délégation à des tiers à l'exception de la fonction comptable qui est déléguée dans sa totalité à :

CACEIS Fund Administration
1-3, Place Valhubert
75013 Paris

Centralisateur

CACEIS Bank

Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris – La Défense
Signataire : Olivier GALIENNE

2. Caractéristiques principales de l'OPC

2.1 Objectif de gestion

Objectif de gestion

R-co Objectif Harmonie a pour objectif de gestion, sur une durée de placement recommandée de 3 ans et par la mise en œuvre d'une gestion de type discrétionnaire, d'obtenir une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de l'indicateur de référence : 10% MSCI Daily TR Net World en euro, dividendes nets réinvestis (MSDEWIN) + 50% JPM GBI EMU, coupons réinvestis (JPMGEMLC) + 40% [ESTER capitalisé (OISESTR) + 0,085%], avec un objectif de volatilité annuelle moyenne inférieure à 3%.

L'objectif de gestion indiqué est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement, de performance ou de volatilité du fonds.

Indicateur de référence

L'indice de référence est composé de 10% MSCI Daily TR Net World en euro, dividendes nets réinvestis (MSDEWIN) + 50% JPM GBI EMU, coupons réinvestis (JPMGEMLC) + 40% [ESTER capitalisé (OISESTR) + 0,085%].

L'indice MSCI Daily TR Net World en euro (cours de clôture) est un indice action dividendes nets réinvestis, exprimé en euro, calculé par la société Morgan Stanley, et représentatif des principales capitalisations mondiales. Cet indice est publié par Morgan Stanley Capital International et disponible sur www.msci.com

L'indice JPM GBI EMU, administré par la société JP Morgan, est composé de titres de créances de différentes maturités, libellés en euro et émis par des Etats de la zone Euro. L'indice est calculé coupons réinvestis. Cet indice est disponible sur le site www.jpmmorganindices.com.

L'indice ESTER/€STR est un taux d'intérêt interbancaire de référence pour la zone euro. Il repose sur les taux d'intérêt des emprunts en euros sans garantie, contractés au jour le jour par les établissements bancaires. Ces taux d'intérêt sont obtenus directement par la Banque Centrale Européenne (BCE) dans le cadre de la collecte de données statistiques du marché monétaire. L'indice est libellé en EUR et est capitalisé. Il est calculé par la BCE et est diffusé par l'EMMI (European Money Markets Institute) sur le site www.emmi-benchmarks.eu

A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, aucun administrateur des indices composant l'indicateur de référence composite n'est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA. A noter que l'administrateur de l'ESTER bénéficie de l'exemption de l'article 2.2 du règlement benchmark en tant que banque centrale et, à ce titre, n'a pas à être inscrit sur le registre de l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Ce FCP a pour objectif de gestion d'obtenir, sur la durée de placement recommandée de 3 ans, une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de son indicateur de référence composé de 10% MSCI Daily TR Net World en euro, dividendes nets réinvestis + 50% JPM GBI EMU, coupons réinvestis + 40% [ESTER capitalisé + 0,085%], avec un objectif de volatilité annuelle moyenne inférieure à 3%. La composition du FCP peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

Le FCP n'est pas un OPC indiciel.

2.2 Stratégie d'investissement

1. Description des stratégies utilisées

Le FCP R-co Objectif Harmonie est investi, dans le cadre d'un processus de sélection rigoureux quantitatif et qualitatif (tel que décrit ci-dessous) par la société de gestion, en OPC ayant recours à des stratégies de rendement absolu (maximum 50% de l'actif net) et en OPC mettant en œuvre des stratégies de gestion directionnelle (maximum 100% de l'actif net).

Le pourcentage minimum de détention de ces OPC est de 90% de l'actif net.

A) Stratégies de rendement absolu

Dans la limite de 50% maximum de l'actif net, le FCP R-co Objectif Harmonie investit dans des OPC ayant recours aux stratégies de rendement absolu, de type « Long/Short », « Arbitrage/Relative Value », « Global Macro », « Situations spéciales/Event Drivent » et « Systématique ».

La gestion à rendement absolu est une définition générique qui regroupe les techniques de gestion non traditionnelles. Les stratégies de gestion à rendement absolu ont un objectif commun : la recherche d'une performance décorrélée (ou différenciée) de celle des principaux marchés (devises, obligations, actions ou indice de contrats à terme sur matières premières). Pour cela, elles visent, pour la plupart d'entre elles, à réaliser des arbitrages, tirer avantage d'inefficiences ou d'imperfections de marchés, en prenant, par exemple, simultanément des positions à la hausse sur certains actifs et à la baisse sur d'autres actifs, ce sur la base d'analyses fondamentales, techniques ou statistiques.

Le FCP R-co Objectif Harmonie investit notamment dans des OPC ayant recours aux stratégies à rendement absolu suivantes :

- Les stratégies « Long/Short » (« acheteur/vendeur »), auxquelles le FCP pourra recourir entre 0 et 50% de l'actif net, ont pour caractéristique principale de gérer simultanément (a) des positions « Long » (« Acheteur ») constituées de titres ayant un potentiel de hausse et (b) des positions « Short » (« Vendeur ») constituées de titres ayant un potentiel de baisse, avec la possibilité de faire varier, selon les scénarios économiques, l'exposition nette au marché qui en résulte.
- Les stratégies « Arbitrage/Relative value », auxquelles le FCP pourra recourir entre 0 et 30% de l'actif net, ont pour objectif d'exploiter des anomalies dans la formation des prix au sein de différentes catégories d'actifs. Ces stratégies portent sur des actions, des obligations, des obligations convertibles, d'autres instruments de taux, etc.
- Les stratégies « Global Macro », auxquelles le FCP pourra recourir entre 0 et 30% de l'actif net, partent d'une analyse macro-économique des économies et des marchés pour

formuler des thèmes d'investissement et investir de manière discrétionnaire sur tous les marchés. Les gérants « Global Macro » investissent sans aucune limitation de zone géographique ou de type d'actifs : actions, obligations, devises, produits dérivés, etc. Ils cherchent à anticiper les changements des marchés en fonction des variables macro-économiques majeures et surtout des variations de taux d'intérêts. Ils appliquent une gestion opportuniste, basée sur une identification et une évaluation propre au gérant. Ces mouvements peuvent résulter d'évolutions dans des économies mondiales, des aléas politiques ou de l'offre et la demande globales en ressources physiques et financières.

- Les stratégies « Systématiques », auxquelles le FCP pourra recourir entre 0 et 30% de l'actif net, s'appuient sur des algorithmes et une exécution (trading) automatisée (via des modèles mathématiques) visant à exploiter différentes caractéristiques de marché (tendance, volatilité, retour à la moyenne, ...). Ces stratégies utilisent principalement les marchés de contrats « futures » sur les classes d'actifs actions, obligations, change et matières premières.
- Les stratégies « Situations Spéciales » / « Event-driven », auxquelles le FCP pourra recourir entre 0 et 30% de l'actif net, consistent à tirer parti des opportunités créées par d'importants événements liés à la structure sociale d'une entreprise, telles que "spin-off" (désinvestissement), fusion, acquisition, faillite, réorganisation, rachat d'actions propres ou changement au sein de la direction. L'arbitrage entre différentes parties du capital de la société fait partie de cette stratégie.

Existence d'un risque de change éventuel pour le porteur investissant en euro (jusqu'à 100% de l'actif net du FCP).

B) Stratégies de gestion directionnelle

Par ailleurs, le FCP est également investi, en fonction des opportunités de marchés, entre 40 et 100% de l'actif net en OPC, dont des Exchange Traded Funds (ETF), spécialisés dans des produits d'actions, obligataires et/ou monétaires, dans les proportions décrites ci-dessous à la rubrique « Allocation stratégique ».

C) De manière générale

En cas de conditions exceptionnelles de marché (ex. : décision politique de nature à impacter fortement les marchés, catastrophe naturelle...), la société de gestion pourra de manière temporaire, réduire très fortement son exposition aux différentes stratégies de gestion mentionnées au profit de stratégies de gestion monétaires (instruments du marché monétaire, titres de créances négociables, OPC monétaires) jusqu'à 100% maximum de l'actif net.

Allocation stratégique : En vue de réaliser l'objectif de gestion, le FCP investit majoritairement en parts et/ou actions d'OPC, en fonction des opportunités de marché, sans prépondérance géographique et selon l'allocation globale suivante :

- entre 0% et 50% de l'actif net en OPC de gestion de type « rendement absolu » ;
- entre 40% et 100% en OPC de type « gestion directionnelle », dont des Exchange Traded Funds (ETF), spécialisés dans des produits d'actions et obligataires :
 - entre 0 et 100% de l'actif net en parts et/ou actions d'OPC, dont des Exchange Traded Funds (ETF), spécialisés en obligations, incluant les OPC monétaires jusqu'à 20% de l'actif net et les OPC spécialisés en obligations convertibles jusqu'à 30% de l'actif net. Les obligations peuvent être de toutes notations (jusqu'à 30% de l'actif net en titres spéculatifs High Yield) et de toutes zones géographiques (jusqu'à 20% de l'actif net en produits d'obligations hors OCDE y compris émergents) ;
 - entre 0 et 20% de l'actif net en parts et/ou actions d'OPC, dont des Exchange Traded Funds (ETF), spécialisés dans des produits d'actions de toutes

capitalisations, jusqu'à 20% maximum de l'actif net en micro et petites capitalisations ; et de toutes zones géographiques, jusqu'à 20% maximum de l'actif net de pays hors OCDE y compris émergents ;

- entre 0 et 10% de l'actif net en titres de créance, instruments du marché monétaire et Obligations.

Le portefeuille du FCP est diversifié et géré de manière active et discrétionnaire, en termes de styles, de zones géographiques et de produits. Le processus de gestion des portefeuilles est bâti autour de deux processus déterminés de façon collégiale :

- La définition de l'allocation globale en termes de classes d'actifs, de zones géographiques et de styles, et s'appuyant sur une analyse macro et micro économique mondiale.
- La sélection des OPC, sur la base d'une analyse quantitative puis qualitative des OPC de l'univers d'investissement :
 - La partie quantitative regroupe une série de filtres (encours minimum, historique de cours...) mettant en évidence les OPC présélectionnés, ainsi qu'une batterie d'indicateurs statistiques (analyses de performances et de risques) visant à identifier une consistance des performances des OPC dans leur catégorie respective.
 - Au terme de cette première analyse, une étude qualitative approfondie est effectuée sur les OPC offrant de façon récurrente les meilleures performances sur des périodes homogènes. Des entretiens réguliers avec les gérants des OPC étudiés permettent d'apprécier la cohérence entre les objectifs, les moyens mis en place et les résultats obtenus par les gestionnaires analysés.

Dans le cadre de la poche de stratégies de gestion directionnelle, le gérant interviendra sur le risque d'action, taux et change à titre d'exposition et de couverture. Ces interventions seront effectuées en vue de réaliser l'objectif de gestion du FCP.

En particulier, le gérant peut intervenir sur le marché des swaps, des contrats à terme et des options sur actions, taux, change et indices.

Pour ce faire, il peut couvrir ou/et augmenter l'exposition de sa poche directionnelle à des secteurs d'activités, des indices (taux, actions), des marchés de taux, des marchés action ou des devises. Ainsi, l'exposition consolidée de la poche directionnelle, y compris via l'utilisation des instruments financiers à terme, sera comprise :

- entre 0% et 20% de l'actif net aux marchés des actions,
- entre 0% et 100% de l'actif net au marché obligataire,
- entre 0% et 40% de l'actif net au marché des devises.

L'exposition consolidée de la poche directionnelle à ces différents marchés, y compris via l'utilisation des instruments financiers à terme, sera comprise entre 0 et 100% de l'actif net du FCP.

L'exposition du FCP de manière globale (toutes stratégies confondues) sera de 160%.

Le FCP pourra être exposé au global aux pays hors OCDE (y compris les pays émergents) jusqu'à 40% de son actif net.

En vue de réaliser l'objectif de gestion, l'allocation entre les classes d'actifs se fera de façon discrétionnaire tout en conservant notamment l'objectif de ne pas dépasser une volatilité annuelle moyenne de 3% sur l'horizon de placement recommandé. En conséquence, le fonds aura vocation à être diversifié sur un ensemble large de stratégies majoritairement directionnelles mais aussi non directionnelles.

Le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers tel que modifié (SFDR), régit les exigences de transparence concernant l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement, la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité et la publication d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et relatives au développement durable.

Le risque de durabilité signifie la survenance d'un événement ou d'une situation ESG qui pourrait potentiellement ou effectivement avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement d'un Fonds.

Le Fonds est géré selon un processus d'investissement intégrant les facteurs ESG mais ne promeut pas nécessairement les caractéristiques ESG ou n'a pas d'objectifs d'investissement durable spécifiques, au sens de l'article 6 du règlement SFDR.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental, soit 0% des investissements.

Les investissements suivront la politique ESG, et certaines dispositions de la politique de déclaration d'incidences négatives, accessibles sur le site : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>.

2. Description des catégories d'actifs (hors dérivés intégrés) :

L'ensemble des classes d'actifs qui entrent dans la composition de l'actif du FCP sont :

- **Actions** : néant
- **Titres de créance, instruments du marché monétaire et Obligations** : 0-10% de l'actif net
Dans la limite de la fourchette de détention précisée ci-dessous, le FCP investira dans des obligations, des titres de créances négociables (tels que notamment les billets de trésorerie, certificat de dépôt et Euro Commercial Paper) de toutes qualités de signature, de toutes échéances, à taux fixe, variable ou révisable, d'obligations indexées. La répartition dette privée/publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marchés.
- **La détention d'actions ou parts d'autres OPC** : 90%-100% de l'actif net
Dans la limite de la fourchette de détention, le FCP pourra détenir :
 - jusqu'à la totalité de son actif en parts ou actions d'OPCVM dont les OPCVM cotés/ETF de droit français ou étranger qui ne peuvent investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement.
 - jusqu'à 30% de son actif net : en parts ou actions de FIA, de droit français ou de droit étranger ou de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger, à condition que les critères fixés à l'article R214-13 du Code monétaire et financier soient respectés.

Ces OPCVM et FIA pourront être gérés (directement ou par délégation) ou conseillés par le groupe Rothschild & Co.

3. Instruments dérivés :

Le FCP peut intervenir sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, français ou étrangers. Dans le cadre de la poche de stratégies de gestion directionnelle, le gérant interviendra sur le risque d'action, taux et change à titre d'exposition et de couverture. Ces interventions seront effectuées en vue de réaliser l'objectif de gestion du FCP.

En particulier, le gérant peut intervenir sur le marché des swaps, des contrats à terme et des options sur actions, taux, change et indices.

Pour ce faire, il peut couvrir ou/et augmenter l'exposition de sa poche directionnelle à des secteurs d'activités, des indices (taux, actions), des marchés de taux, des marchés action ou des devises. Ainsi, l'exposition consolidée de la poche directionnelle, y compris via l'utilisation des instruments financiers à terme, sera comprise :

- entre 0% et 20% de l'actif net aux marchés des actions,
- entre 0% et 100% de l'actif net au marché obligataire,
- entre 0% et 40% de l'actif net au marché des devises.

L'exposition du FCP de manière globale (toutes stratégies confondues) sera de 160%.

Le FCP pourra être exposé au global aux pays hors OCDE (y compris les pays émergents) jusqu'à 40% de son actif net.

Informations relatives aux contreparties des contrats dérivés négociés de gré à gré du Groupe Rothschild & Co :

La sélection des contreparties, qui pourra être ou non un établissement de crédit, est effectuée selon la procédure en vigueur au sein du groupe Rothschild & Co et repose sur le principe de sélectivité dans le cadre d'un processus interne ad hoc. Il est précisé que la Société de Gestion pourra retenir de façon régulière le Dépositaire comme contrepartie pour les dérivés OTC de change.

Ceci se traduit notamment par :

- une validation des contreparties à l'issue de ce processus interne de sélection qui prend en compte des critères tels que la nature des activités, l'expertise, la réputation, etc.
- un nombre limité d'institutions financières avec lesquelles l'OPCVM négocie.

Il est précisé que le FCP n'aura pas recours aux Total Return Swaps (TRS).

Titres intégrant des dérivés : Néant.

4. Dépôts :

Le FCP pourra avoir recours jusqu'à 10% de son actif net à des dépôts en Euro d'une durée de vie égale à trois mois de façon à rémunérer les liquidités du FCP.

5. Emprunts d'espèces :

Le FCP pourra avoir recours, jusqu'à 10% de son actif net, à des emprunts, notamment en vue de pallier les modalités de paiement différé des mouvements d'actif.

6. Opérations d'acquisition et cession temporaire de titre : Néant

Informations relatives aux garanties financières de l'OPCVM :

Dans le cadre des opérations sur dérivés négociés de gré à gré, l'OPCVM peut recevoir à titre de collatéral des titres (tel que notamment des obligations ou titres émis(es) ou garanti(e)s par un Etat ou émis par des organismes de financement internationaux et des obligations ou titres émis par des émetteurs privés de bonne qualité), ou des espèces. Il n'y a pas de politique de corrélation dans la mesure où l'OPCVM recevra principalement des titres d'Etat de la zone Euro et/ou des espèces en collatéral.

Le collatéral en espèces reçu est réinvesti conformément aux règles applicables.

L'ensemble de ces actifs devra être émis par des émetteurs de haute qualité, liquides, peu volatils, diversifiés et qui ne sont pas une entité de la contrepartie ou de son groupe.

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte notamment la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres. L'évaluation est effectuée à une fréquence au moins quotidienne.

Les garanties financières reçues doivent pouvoir donner lieu à une pleine exécution par l'OPCVM à tout moment et sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Les garanties financières autres qu'en espèces ne doivent pas être vendues, réinvesties ou mises en gage.

Les garanties financières reçues en espèces doivent uniquement être :

- placées en dépôt ;
- investies dans des obligations d'Etat de haute qualité ;
- utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus ;
- investies dans des organismes de placement collectif monétaires.

Profil de risque :

L'investisseur s'expose au travers du FCP principalement aux risques suivants, par l'investissement dans des OPC sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

1. **Risque de perte en capital** : risque que le capital investi ne soit pas intégralement restitué, le FCP ne bénéficiant d'aucune garantie ni protection. Ce risque se matérialise par une baisse de la Valeur Liquidative. Dans un tel cas, un porteur n'est pas assuré de retrouver le capital initialement investi. L'objectif de gestion indiqué est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement, de performance ou de volatilité du fonds.
2. **Risque lié aux stratégies de gestion** : les stratégies de gestion à rendement absolu sont des techniques consistant à profiter d'écarts de cours constatés (ou anticipés) entre marchés et/ou secteurs et/ou titres et/ou devises et/ou instruments. En cas d'évolution défavorable de ces prises de position (hausse des opérations vendeuses et/ou baisse des opérations acheteuses par exemple), la valeur liquidative du FCP pourra baisser.
3. **Risque lié à la gestion discrétionnaire** : risque que l'objectif de gestion du FCP, donné à titre indicatif, ne soit pas atteint. Les choix d'investissement sont en effet à la discrétion du gérant. Il existe donc un risque que le FCP ne soit pas investi sur les marchés, les stratégies ou dans les OPC ou fonds d'investissement les plus performants.

4. Risque de change : risque lié aux fluctuations des taux de change : le porteur pourra être exposé à un risque de change, en raison du fait que certains éléments de l'actif sont exprimés dans une devise différente de la devise de comptabilisation du FCP et via l'utilisation de produits dérivés. Ainsi, le FCP peut-être globalement exposé au risque de change dans la limite de 100% de son actif net, la société de gestion se réservant la possibilité de procéder à des couvertures de change. De ce fait, l'évolution des taux de change pourra entraîner la baisse de la Valeur Liquidative du FCP.
5. Risque de taux d'intérêt (indirect) : risque lié à la sensibilité du FCP aux mouvements de la courbe des taux, via l'investissement en OPC de produits de taux et l'utilisation de produits dérivés. Certains OPC ou fonds d'investissement sous-jacents peuvent être exposés au risque de taux d'intérêt via des investissements dans des produits de taux. Ainsi, en période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêts, la valeur des produits de taux est susceptible d'être impactée négativement, ce qui pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.
6. Risque de crédit (indirect) : il représente (i) le risque de dégradation de la signature d'un émetteur qui aura un impact négatif sur le cours d'un titre et donc pourra faire baisser la valeur liquidative des OPC ou fonds d'investissement sous-jacents, ainsi que (ii) le risque de défaut d'un émetteur ou d'une contrepartie d'une opération de gré à gré. Ainsi en cas d'exposition positive au risque de crédit, une hausse des spreads de crédit pourra entraîner une baisse de la Valeur Liquidative du FCP.

L'attention des investisseurs est appelée sur le fait que :

- **les titres de dette notés en catégorie spéculative dite « High Yield » présentent un risque de crédit plus important, ce qui peut entraîner la baisse plus forte de la Valeur Liquidative du FCP.**
 - **les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés sur lesquels le FCP interviendra (marchés hors OCDE y compris émergents) peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales, ce qui peut entraîner la baisse de la Valeur Liquidative du FCP.**
7. Risque action : Risque d'une baisse de la valeur liquidative du portefeuille en raison de la détérioration du marché action, via les investissements en OPC de produits d'action et l'utilisation de produits dérivés actions,
En effet, le FCP peut connaître un risque lié :
 - aux expositions indirectes en actions,
 - aux investissements indirects sur les marchés hors OCDE y compris émergents. A ce titre, **l'attention des investisseurs est appelée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés sur lesquels le FCP interviendra (marchés hors OCDE y compris émergents) peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales, ce qui peut entraîner la baisse de la Valeur Liquidative du FCP.**
 - liés aux expositions indirectes de grandes, moyennes, petites et micro capitalisations. A ce titre, **l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les marchés de petites capitalisations (Micro/Small Cap) sont destinés à accueillir des entreprises qui en raison de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter des risques pour les investissements, ce qui peut entraîner la baisse de la Valeur Liquidative du FCP.**
 8. Risque spécifique lié à l'investissement en Obligations Convertibles via des OPC spécialisés dans les Obligations convertibles : L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que, du fait de l'utilisation indirecte d'obligations convertibles, la valeur liquidative du FCP pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêt, de détérioration

du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

9. Risque indirect lié aux matières premières : Le FCP peut être exposé de façon indirecte au risque de baisse ou de hausse des matières premières comme l'énergie, l'agriculture, les métaux industriels et les métaux précieux via l'utilisation de dérivés par les OPC sous-jacents en portefeuille.
10. Risque de durabilité : tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Pour tous les types de risque indiqués ci-dessus, leur matérialisation se traduirait par une baisse possible de la valeur liquidative.

Garantie ou protection : Néant

2.3 Profil de risque et de rendement



Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse et reflète principalement une politique de gestion discrétionnaire combinant à la fois (i) une stratégie de rendement absolu (ii) une stratégie de gestion directionnelle sur les marchés actions, produits de taux et change..

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans ; dans le cas contraire, le risque réel peut être très différent, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur :

- **Risque de crédit** : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.
- **Risque de liquidité** : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.

• Impact des techniques telles que des produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Pour plus d'information sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPC.

2.4 Catégories de parts

Le FCP possède une catégorie de part.

Code Isin	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum de souscription initiale
FR0013183316	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs, destiné plus particulièrement à la clientèle du Groupe THESEIS Capital	1 part (valeur liquidative d'origine : 100 Euros)

3. Compte-rendu d'activité

3.1 Performances du 01/01/2022 au 30/12/2022

	Performance absolue	Performance relative à l'indice de référence
R-Co Objectif Harmonie	-6.40%	-9.94%

Note : Les performances de R-Co Objectif Harmonie sont calculées nettes de frais de gestion, dividendes réinvestis. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures, et ne sont pas constantes dans le temps.

3.2 Commentaire de gestion

Après l'irruption en 2020 du Covid-19, responsable de la plus grave pandémie depuis la grippe espagnole en 1918, les marchés financiers ont été confrontés en 2022 à un 2ème choc exogène aux implications mondiales: l'invasion surprise de l'Ukraine par la Russie fin février, qui a déclenché une crise énergétique de même ampleur qu'en 1973 avec la guerre du Kippour et en 1979 avec la révolution iranienne.

L'année avait pourtant bien débuté, les marchés actions culminant à un nouveau record malgré une inflation accélérant à ses plus hauts en plus de 30 ans et la propagation du nouveau variant Omicron laissant planer la menace d'un retour des restrictions sanitaires. Passé ce record, les marchés boursiers ont alors entamé une phase de correction qui a duré tout le 1er semestre, alimentée par les anticipations de durcissement monétaire visant à endiguer une inflation résultant de la concomitance d'un choc de demande (surchauffe liée principalement aux soutiens budgétaires massifs pendant la pandémie aux USA) et d'un choc d'offre (pénuries découlant de la désorganisation des chaînes d'approvisionnement lors des confinements) lors de la réouverture post-covid des économies. L'inflation a accéléré à cause des conséquences de la guerre en Ukraine sur les prix de l'énergie et des produits agricoles. Rompant avec la politique de taux zéro mise en place au début de la pandémie en 2020, la Banque centrale américaine (Fed) a remonté pour la première fois depuis fin 2015 les taux directeurs le 16 mars de 25 bp et annoncé 6 hausses supplémentaires au cours de l'année, tandis que la banque d'Angleterre relevait pour la 3ème fois ses taux depuis décembre 2021, la BCE n'envisageant toujours pas de modifier son biais accommodant. Jusqu'à la fin du mois de juin les marchés actions ont alterné phases de rebond et de rechute au gré des nouvelles en provenance du front ukrainien, en raison de leurs implications sur les coûts de l'énergie, et des données économiques de nature à influencer l'orientation des politiques monétaires. Fin juin, les taux des Fed Funds américains ont atteint 1,75% (150 bp en 3 hausses), les taux britanniques 1,25% (+115 bp en 5 hausses) tandis que les taux en zone euro restaient à -0,5%. Dans cet environnement inflationniste, les taux longs américains ont progressé de 150 bp, passant de 1,51% fin 2021 à 3,01% fin juin 2022, tandis que les taux à 2 ans, plus sensibles aux anticipations de politique monétaire sont passés de 0,73% à 2,95% sur la même période. Au 30 juin, les marchés financiers présentaient donc une configuration exceptionnelle, où les marchés actions et obligataires plongeaient de concert dans des proportions jamais vue depuis 1990 : -19% pour les actions monde (MSCI World), pire premier semestre depuis 1971, et -14% pour les obligations monde (Bloomberg Global Aggregate).

L'accélération de l'inflation a conduit les prévisionnistes à revoir à la baisse leurs projections de croissance économique et à même évoquer le scénario d'une récession en cas de pénurie de gaz en zone euro subissant déjà une baisse de 80% des livraisons de gaz russe en rétorsion des sanctions économiques qu'elle a imposées à la Russie suite à l'invasion de l'Ukraine. Aux USA, le PIB a reculé de 1,6% au 1T22 et de 0,6% au 2T22 en rythme trimestriel, ce qui place techniquement le pays en récession. Or la robustesse du marché du travail (taux de chômage revenu à 3,6% reflétant une situation de plein-emploi) et la vigueur de la consommation des ménages ne témoignent pas d'une économie en récession et autorisent au contraire, selon la Fed, la poursuite d'une politique monétaire restrictive. La Fed a ainsi augmenté le 27 juillet, pour la 2ème fois en 6 semaines, ses taux de 75 bp pour les porter à 2,50% et certains observateurs ont cru déceler dans le discours rassurant de Mr Powell la possibilité d'une pause dans le cycle de hausse des taux. Auparavant, la BCE s'était enfin décidée pour la 1ère fois depuis 2011 à se lancer dans un cycle de resserrement monétaire en remontant de 50 bp ses taux directeurs, contre 25 bp attendu. Lors du symposium de Jackson Hole fin août, Mr Powell va doucher tout espoir d'infléchissement de sa politique monétaire en rappelant son engagement à lutter contre l'inflation, même au prix d'une récession, et surtout les dangers d'un assouplissement prématuré comme ce fut le cas dans les années 80 sous l'ère Volcker. L'inflation ne montrant aucun signe de ralentissement, la Fed a encore relevé en septembre de 75 bp ses taux, à l'instar de la BCE, contrainte de suivre le même rythme de hausse que la banque centrale américaine afin d'enrayer la dépréciation de l'euro vs. US\$ liée au différentiel de taux d'intérêt. En effet, le dollar s'est apprécié de près de 20% contre les principales devises jusqu'à fin septembre à la faveur du cycle de hausse des taux le plus violents depuis les années 80, les taux directeurs ayant été relevé de 225 bp en 6 mois contre 125 bp en zone euro.

Les marchés actions ont vécu en septembre leur pire mois depuis mars 2020 avec une chute de 8,48% (MSCI World), les marchés obligataires n'étant pas en reste, puisqu'ils ont encore baissé de 5,14% sur le mois (Bloomberg Aggregate) pour signer leur pire 9 mois depuis 1949. Les gouvernements européens ont mis en place des boucliers tarifaires énergétiques pour contenir l'inflation et redonner du pouvoir d'achat aux ménages afin de prévenir le déclenchement d'une spirale prix-salaires qui imposerait un remède monétaire encore plus drastique. Ces soutiens budgétaires expliquent d'ailleurs les disparités en matière de chiffres d'inflation au sein de l'UE qui varient en septembre de 5,60% en France à plus de 20% dans les pays Baltes. Les marchés sont ensuite repartis à la hausse à partir de fin septembre jusqu'à fin novembre sur l'espoir d'une modération du rythme de hausse des taux, comme c'était déjà le cas au Canada et en Australie, même si les banques centrales continuent alors de marteler un discours de fermeté dans leur combat contre l'inflation. Les taux à 10 ans américains ont d'ailleurs culminé à 4,24% fin octobre, soit leur plus haut depuis 2008, pour se détendre face à la dégradation des perspectives de croissance mondiale. L'inversion de la courbe des taux (les taux à 2 ans supérieurs à ceux à 10 ans), signal généralement considéré comme annonciateur d'une récession, a renforcé le pessimisme des gérants de fonds, comme l'illustrent le niveau de liquidités record dans leur portefeuille depuis 2001 et la forte proportion de ceux-ci sous-pondérant désormais les actions. La reconduction sans surprise de Xi Jinping pour un 3ème mandat à la tête de la Chine n'a guère suscité d'espoirs d'abandon de la stratégie zéro-covid qui a pourtant plongé le pays dans une situation économique catastrophique, en raison des confinements à répétition depuis 3 ans, et alimenté la défiance de la population à l'égard des autorités. Aux USA, les chiffres encourageants de l'inflation globale d'octobre (4ème baisse consécutive depuis le pic de 9,1% de juin) ont alimenté les espoirs d'un ralentissement du cycle de hausse des taux, confortés aussi par le discours de Mr Powell indiquant que la hausse des taux en décembre pourrait être en effet plus faible qu'en novembre, tout en rappelant que l'inflation trop élevée justifiait la poursuite d'une politique restrictive pendant quelque temps. A l'inverse, la BCE a adopté un discours plus ferme, Mme Lagarde estimant que « le travail de la BCE était loin d'être fini », car elle serait « surprise que l'inflation ait atteint un pic en zone euro ». Après deux mois de hausse, les marchés boursiers sont repartis à la baisse en décembre sur des craintes de récession, d'ailleurs étayées par les nouvelles prévisions économiques pessimistes de la Fed et de la BCE qui expliquent une hausse de taux limitée à 50 bp après plusieurs hausses consécutives de 75 bp. Les marchés ont réagi négativement aux discours de fermeté des banques centrales qui ont rappelé que les hausses de taux n'étaient pas finies et que leur lutte contre l'inflation s'inscrirait dans la durée, signifiant ainsi qu'une fois le taux terminal atteint, il pourrait se passer du temps avant d'envisager alors un assouplissement de la politique monétaire. Le taux terminal attendu aux USA pourrait dépasser 5% au 1er trimestre 2023 contre 4,6% prévu en septembre dernier, tandis qu'en zone euro, si ce

taux terminal n'a pas été encore défini par la BCE, certains observateurs estiment qu'il pourrait atteindre 3,5% en juin 2023. La baisse des prix de l'énergie et de certains produits agricoles en fin d'année (le prix du gaz thermique est même revenu à ses niveaux pré-invasion de l'Ukraine après avoir été multiplié par 3 haut plus haut) laissent augurer un possible tassement de l'inflation, notamment en zone euro où les composantes énergie et produits alimentaires ont contribué pour les 2/3 de la hausse des prix à la consommation. Par ailleurs, la normalisation des chaînes d'approvisionnement dans un contexte sanitaire en nette amélioration, puis le récent revirement des autorités chinoises en faveur d'une réouverture totale du pays permettant le retour à un fonctionnement normal de l'industrie manufacturière devraient aussi aider à ralentir la hausse de l'inflation.

Sur l'année 2022, au terme d'un parcours très chaotique, les marchés actions ont affiché un recul de 17,4% (MSCI World), après avoir connu jusqu'à 22% de perte à fin septembre, alors que les marchés de taux terminent l'année sur leur pire performance depuis 1990 avec une baisse de 16,2% (Bloomberg Aggregate). Aucune classe d'actifs n'échappe à la déroute à l'exception de l'or (+6% en €) et des matières premières (+20,92% en € pour le Bloomberg Commodity Index). Les valeurs technologiques ont durement été touchées par la remontée des taux et la détérioration des perspectives économiques, chutant de 29% (Nasdaq en €), certaines valeurs phares comme Meta et Tesla perdant même plus de 60% sur l'année. Les actions européennes (-11,86% pour le MSCI Europe) ont fait mieux que les actions américaines (-14,37% pour le S&P 500 en €) grâce à un rattrapage au 2^{ème} semestre (respectivement +4,30% et -0,73% en €). Seul le secteur de l'énergie surnage dans cette tempête boursière, avec des valeurs comme Exxon (+90% en €) et Halliburton (+83% en €) aux USA, tandis que Total Energies gagne 42% à Paris. Si les Fonds actions dans le monde ont connu en fin d'année une accélération des sorties de capitaux, les rachats nets sur l'année se limitent à 11 Mds US\$ pour l'année 2022 contre -298 Mds US\$ en 2020. La violence du relèvement des taux directeurs opéré par les banques centrales face à une inflation au plus haut en 40 ans a provoqué un effondrement historique des obligations souveraines de la zone euro qui terminent 2022 sur une baisse de 18,44% (iBoxx Eur Sovereign), plus mauvaise année depuis la création de l'UEM en 1999.

Tout au long de la première partie de l'année, nous avons réduit de façon considérable l'exposition aux valeurs de croissance du portefeuille que ce soit sur l'Europe ou les Etats-Unis. Le portefeuille est resté surpondéré sur la zone euro, notamment sur les valeurs sous-valorisées et bancaires, afin de tirer profit des anticipations de hausse de taux.

Nous avons au printemps accompagné les mouvements de marchés en tentant à l'aide de futures de profiter de la volatilité sur la. Fin octobre, nous avons augmenté le niveau d'investissement du portefeuille, toujours à l'aide de futures et avons également profité des bas niveaux de valorisation atteints sur le bund pour renforcer à la marge l'exposition obligataire du portefeuille. Notre observation d'un sentiment trop optimiste des investisseurs, au même titre que des données économiques en nette baisse nous ont incité à craindre que les marchés ne finissent par se concentrer sur des risques de récession plus violente que prévu. Nous avons dans cet esprit réduit le risque convertible en fin de période. Cet allègement a permis de traverser la correction de décembre de manière relativement limitée.

4. Vie de l'OPC sous l'exercice sous revue

4.1 Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice

1er janvier 2022

- Remplacement de l'indice "Eonia capitalisé" composant l'indicateur de référence composite du FCP par l'indice "**ESTER capitalisé + 0,085**" ;
- Mise en conformité du prospectus avec le Règlement (UE) 2020/852 dit « Taxonomie ».

Le fonds n'a pas été de manière directe impacté par la crise en Ukraine. En effet, le fonds ne détient aucun titre de sociétés Russes ou Ukrainiennes. En revanche, les différents marchés boursiers internationaux ont connu une forte hausse de la volatilité au cours de l'année 2022. Les performances du fonds étant corrélées à ces différents marchés, le fonds a également connu une hausse de sa volatilité cette année, bien que comparable à ce qui peut être observé sur des fonds similaires.

4.2 Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille au cours de l'exercice

Table 1. Achats

Titres	En euros
CPR CASH -P-	704 759,46 €
ALL.EU.H.YIELD -RC-	571 167,75 €
RMM COURT TERME C	561 346,60 €
R-CO CV CRED 12M IC	504 023,81 €

Table 2. Ventes

Titres	En euros
RMM COURT TERME C	670 616,58 €
LYXOR TIEDEMA I/EUR	497 611,21 €
LAZ CV GB Act PC eur	487 180,88 €
PICTET TOT RET-AGORA	475 900,44 €

4.3 Récapitulatif des cas et conditions dans lesquels le plafonnement des rachats a, au cours de la période, été décidé.

Néant.

4.4 Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés :

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : -

- Prêts de titres : -

- Emprunts de titres : -

- Prises en pension : -

- Mises en pensions : -

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- Change à terme : -

- Future : -

- Options : -

- Swap : -

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instrument financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

4.4.1 Instruments financiers dérivés

Néant.

4.4.2 *Transparence de financement sur titres et de réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR en devises de comptabilité de l'OPC*

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

4.5 Risque global

La méthode de calcul du ratio du risque global est celle de la méthode du calcul de l'engagement.

4.6 Informations sur les risques financiers

Néant.

5. Informations réglementaires

5.1 Politique de sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients

La politique relative à la sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients est publiée sur le site internet de la société de gestion : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>

5.2 Exercice des droits de vote

5.2.1 *Politique de vote*

Depuis 2021, notre politique de vote couvre l'intégralité de notre périmètre d'investissement en valeurs actions, sans distinction de la zone géographique et de la capitalisation boursière des sociétés. En conséquence, le périmètre des droits de vote couvre désormais les valeurs actions européennes et internationales détenues dans nos OPC. Par ailleurs, nous nous réservons le droit d'exercer, de façon exceptionnelle, nos droits de vote dans le cadre des assemblées générales obligatoires et des SICAV.

Nous n'exerçons pas nos droits de vote lorsque :

- les délais d'immobilisation des titres constituent une gêne trop importante et nuiraient à la gestion financière de l'OPC
- le contenu des résolutions et/ou recommandations de vote n'ont pas pu nous être transmis dans des délais permettant une analyse
- les frais d'exercice des droits de vote, trop élevés, justifient une abstention de notre part et ce dans l'intérêt des porteurs de parts de l'OPC.

5.2.2 *Exercice des droits de vote*

Notre politique de vote se veut suivre les principes d'investissement socialement responsable (ISR) sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'analyse et les recommandations des résolutions nous sont faites par la société spécialisée ISS (<https://www.issgovernance.com/>), Institutional Shareholder Services.

Rothschild & Co Asset Management Europe reste l'ultime décisionnaire de l'exercice des droits de vote. L'analyse qualitative, au cas par cas, de résolutions spécifiques nous amène parfois à contrevenir à notre politique de vote, et donc, à voter différemment des recommandations de notre prestataire ISS. Ces types de situation sont très encadrées : chacun de ces votes doit être justifié par l'analyste et validé par les équipes de gestion et le management.

Les bulletins de votes sont transmis :

- soit numériquement via des plateformes internet de votes dédiées (principalement les AG des pays étrangers)
- soit manuellement via des formulaires papiers (assemblées générales françaises).

Le détail de la politique de votes est disponible sur notre site internet <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>

Lorsque la gestion financière de notre OPC est déléguée, l'établissement gestionnaire du fonds exerce les droits de vote selon sa politique interne et peut nous rendre compte de son activité en la matière.

La présente politique de vote s'inscrit plus largement dans notre politique d'engagement, définie dans le cadre de la politique ESG du Groupe, et s'applique uniquement sur le périmètre des OPC gérés par Rothschild & Co Asset Management Europe.

5.3 Politique de rémunération

En tant que société de gestion de FIA et d'OPCVM, Rothschild & Co Asset Management Europe (ci-après « R&Co AM Europe ») est soumise au respect des directives AIFM (Alternative Investment Fund Manager) et UCITS (Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities). La politique de rémunération de R&Co AM Europe a donc été élaborée dans le respect de ces directives AIFM et UCITS.

La politique de rémunération de R&Co AM Europe est définie dans un objectif de fidélisation du personnel, de gestion saine et efficace du risque et d'alignement des intérêts des collaborateurs et des clients.

L'ensemble du personnel est rémunéré sous la forme d'un salaire fixe et d'une éventuelle partie variable fondée sur des éléments d'appréciation qualitatifs et quantitatifs (selon les fonctions) sur la base de l'évaluation annuelle.

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, souplesse pouvant aller jusqu'à la réduction de la rémunération variable à zéro en cas de mauvaise performance et/ou de comportement contraire à l'éthique ou au bon respect des règles.

La rémunération du personnel de la conformité et de la filière risques est fixée indépendamment de celle des métiers dont ils contrôlent et valident les opérations, et à un niveau suffisant pour disposer de personnes qualifiées et expérimentées ; elle tient compte de la réalisation des objectifs associés à la fonction.

Pour les autres membres du personnel, outre le respect du dispositif de conformité, les critères de performance appliqués aux collaborateurs de R&Co AM Europe Gérants de fonds, Gestionnaires financiers et Commerciaux (institutionnels et distributeurs) sont spécifiquement adaptés à leurs fonctions. Pour ce qui est des autres fonctions, les performances sont évaluées sur la base d'objectifs quantitatifs comme qualitatifs, fixés chaque année par les managers dans le cadre du process d'évaluation.

Le processus de détermination des rémunérations est itératif. Les dirigeants proposent au Comité des rémunérations de Rothschild Martin Maurel qui se tient début décembre, les enveloppes de bonus et d'augmentations individuelles ainsi que les modalités de rémunération de la population régulée.

La Population Régulée au titre des directives AIFM et UCITS regroupe les fonctions suivantes :

- Direction Générale (hors Associés Gérants (1))
- Gestionnaires de FIA ou d'OPCVM

- Responsables développement et marketing
- RCCI
- Fonction risques (opérationnel, de marché...)
- Responsables administratifs
- Tout autre collaborateur ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des FIA/OPC gérés et dont le salaire se situe dans la même tranche que les autres preneurs de risques.

⁽¹⁾ : Les Associés gérants sont exclus car de par leur statut, ils sont responsables de manière indéfinie sur leurs biens personnels. Par ailleurs, les dividendes qui leur sont versés par la société de gestion ne sont pas couverts par les Directives AIFM ou UCITS, et ceux-ci ne perçoivent aucun autre type de rémunération sur la société de gestion.

Des modalités spécifiques de rémunération variable différée leur sont appliquées.

La liste nominative de la Population Régulée ainsi que les modalités spécifiques de leur rémunération variable différée seront revues annuellement par le Comité de Surveillance de R&Co AM Europe et par le Comité des Nominations et des Rémunérations de Rothschild Martin Maurel.

L'intégralité de la politique de rémunération de R&Co AM Europe est disponible au 29, avenue de Messine, Paris 8ème, après prise de rendez-vous auprès du service des Ressources Humaines.

* * *

Au titre de l'année 2022, les montants de rémunérations attribuées par R&Co AM Europe sont les suivants :

R&Co Asset Management Europe Exercice 2022	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale	Rémunération Fixe	Rémunération Variable
Population Totale	146	16,90	11,06	5,85
Population Régulée au titre de AIFM/UCITS	36	8,08		
<i>dont Gérants et Analystes</i>	<i>27</i>	<i>6,58</i>		
<i>dont Autre Population Régulée</i>	<i>9</i>	<i>1,50</i>		

Données en millions d'Euros, bruts non chargés
Effectifs en ETP

5.4 Frais d'intermédiation

Conformément aux articles 319-18 et 321-122 du règlement général de l'AMF, nous portons à votre connaissance le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation, précisant les conditions dans lesquelles notre société a eu recours pour l'exercice précédent, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

Au cours de l'année 2022, les frais d'intermédiation relatifs aux fonds gérés par Rothschild & Co Asset Management Europe ont dépassé 500 000 euros TTC.

Les frais d'intermédiation se répartissent entre :

- les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission d'ordre et au service d'exécution d'ordres;
- les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

Conditions de recours pour l'exercice 2022 à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres

En complément de son dispositif interne de recherche, Rothschild & Co Asset Management Europe a recours à des services de recherche externe afin de compléter l'information pertinente qui permet à la gestion d'être performante.

En 2022, en respect de la réglementation MIF2, des accords de commission de courtage partagée ont été mis en place avec la majorité de nos intermédiaires d'exécution sur les marchés Actions.

Ces accords prévoient le reversement par les intermédiaires qui fournissent le service de réception et de transmission d'ordres, et le service d'exécution d'ordres sur les marchés Actions, de la partie des frais d'intermédiation qu'ils facturent au titre des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres, sur un compte de recherche séparé (RPA) ouvert par Rothschild & Co Asset Management Europe auprès d'un établissement bancaire tiers.

Par ailleurs, un accord a été mis en place, qui prévoit le versement des sommes collectées sur le RPA, par l'établissement teneur du compte, aux tiers prestataires des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres désignés par Rothschild & Co Asset Management Europe.

Clé de répartition constatée

La clé de répartition constatée pour l'exercice 2022 entre les frais d'exécution et les frais correspondants aux services d'aide à la décision d'investissement est la suivante :

- Les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission d'ordres, et au service d'exécution d'ordres ont représenté 45.21% du volume total des frais d'intermédiations
- Les frais d'intermédiation relatifs aux services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres ont représenté 54.79% du volume total des frais d'intermédiations.

Rothschild & Co Asset Management Europe a mis en place une politique générale de prévention et de gestion des conflits d'intérêts intégrant la prévention d'éventuels conflits d'intérêts dans le choix des prestataires. Au cours de l'année 2022, Rothschild & Co Asset Management Europe n'a pas détecté de conflits d'intérêts dans le cadre du choix de ses prestataires d'intermédiation. Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est publié sur le site internet de la société de gestion : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>

5.5 Données SFDR (Article 6)

Le produit financier est géré selon un processus d'investissement intégrant les facteurs ESG mais n'a pas nécessairement promu les caractéristiques ESG, ou n'a pas d'objectifs d'investissement durable spécifiques, au sens de l'article 6 du SFDR. Les investissements sous-jacents à ce produit financier n'ont pas pris en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le produit financier respecte la politique ESG établie par Rothschild & Co Asset Management Europe, qui repose sur l'intégration des critères ESG dans l'analyse fondamentale et la prise en compte des impacts de nos investissements, notamment sur le climat et la biodiversité. Des détails additionnels sont disponibles sur demande. L'intégralité de la politique ESG est disponible sur le site internet : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>

6. Annexes

R-co OBJECTIF HARMONIE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Rothschild & Co Asset Management Europe

29, avenue de Messine
75008 Paris

Attestation du Commissaire aux Comptes relative à la composition de l'actif

au 30 décembre 2022

R-co OBJECTIF HARMONIE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Rothschild & Co Asset Management Europe

29, avenue de Messine
75008 Paris

Attestation du Commissaire aux Comptes relative à la composition de l'actif

au 30 décembre 2022

En notre qualité de commissaire aux comptes du Fonds Commun de Placement R-co OBJECTIF HARMONIE et en application des dispositions prévues par l'article L 214-17 du Code monétaire et financier relatives au contrôle de la composition de l'actif, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans la composition de l'actif au 30 décembre 2022 ci-jointe.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la société de gestion. Il nous appartient de nous prononcer sur la cohérence des informations contenues dans la composition de l'actif avec la connaissance que nous avons de l'OPC acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté essentiellement à réaliser des procédures analytiques et des entretiens avec les personnes qui produisent et contrôlent les informations données.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la cohérence des informations figurant dans le document joint avec la connaissance que nous avons de l'OPC acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

A Paris La Défense, le 02 février 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Olivier GALLIENNE

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 30/12/22

Devise de fixing : BCE Devise BCE on shore

PORTEFEUILLE : 168024 R-CO OBJECTIF HARMONIE

VL VALIDEE

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : NPC - TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

V A L E U R	STATUTS DOSSIER VAL/LIGNE	QUANTITE ET EXPR. QUANTITE	DEV COT	P. R. U EN DEVISE ET EXPR. COURS	DATE COTA	COURS VALEUR	I F	<-----> PRIX REVIENT TOTA	Devise du portefeuille VALEUR BOURSIERE	COUPON COURU TOTA	>-----> PLUS OU MOINS VAL	PRCT ACT NET
-------------	------------------------------	-------------------------------	------------	-------------------------------------	--------------	-----------------	--------	------------------------------	--	-------------------	------------------------------	-----------------

III - Titres d'OPCVM

OPCVM français à vocation générale

DEVISE VALEUR : EUR EURO

FR0010032326	ALL. EU. H. YIELD -RC-	1,850.	P EUR	308.7393	M 29/12/22	306.41	0	571,167.75	566,858.50	0.00	-4,309.25	5.13
FR0010838722	CPR FOCUS INFLAT. I	4,773.	P EUR	146.5766	M 29/12/22	160.53	5	699,610.15	766,209.69	0.00	66,599.54	6.94
FR0010807123	R-CO CV CRED ICEUR	500.	P EUR	1422.7238	M 29/12/22	1307.33	5	711,361.88	653,665.00	0.00	-57,696.88	5.92
FR0010839555	R-CO CVICT EQ VAL I	2.	P EUR	174344.53	M 29/12/22	168845.21	5	348,689.06	337,690.42	0.00	-10,998.64	3.06

SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : EUR EURO

CUMUL (EUR) 2,330,828.84 2,324,423.61 0.00 -6,405.23 21.04

OPCVM européens coordonnés et assimilables

DEVISE VALEUR : EUR EURO

LU1883337708	5919 I2EURC	300.	P EUR	1927.1557	M 30/12/22	1976.43	Y	578,146.70	592,929.00	0.00	14,782.30	5.37
LU0546066993	AXA IM US C FEURH	1,500.	P EUR	113.9143	M 30/12/22	111.57	Y	170,871.42	167,355.00	0.00	-3,516.42	1.51
FR0011790492	BDL REMP EUROP I	7,200.	P EUR	127.0301	M 29/12/22	147.65	5	914,616.57	1,063,080.00	0.00	148,463.43	9.62
LU0225310266	BLUEB. INV. GRA. I C.	3,500.	P EUR	181.3427	M 29/12/22	166.43	0	634,699.31	582,505.00	0.00	-52,194.31	5.27
FR0000291239	CPR CASH -P-	57.	P EUR	22110.8461	M 29/12/22	22038.83	5	1,260,318.23	1,256,213.31	0.00	-4,104.92	11.37
LU0284395984	DNCA IN VAL EU IC	1,800.	P EUR	202.2564	M 29/12/22	199.29	0	364,061.57	358,722.00	0.00	-5,339.57	3.25
IE00B3019T94	EURO STOXX OPTIM ETF	6,878.	P EUR	58.2312	M 29/12/22	63.4806	Y	400,514.09	436,619.57	0.00	36,105.48	3.95
LU0804756087	Em.Mkts Local Cur.C	6,550.	P EUR	70.7231	M 30/12/22	68.35	0	463,236.52	447,692.50	0.00	-15,544.02	4.05
LU0571100584	G FUND EUROPEAN CONV	360.	P EUR	1522.8356	M 29/12/22	1471.96	5	548,220.80	529,905.60	0.00	-18,315.20	4.80
LU0332400745	JPM-EM M L C-CA=	1,000.	P EUR	117.225	M 30/12/22	117.92	0	117,224.99	117,920.00	0.00	695.01	1.07
FR0013311446	LAZARD CAPI SC EUR	50.	P EUR	10554.4018	M 29/12/22	11828.45	5	527,720.09	591,422.50	0.00	63,702.41	5.35
FR0011499607	R-CO CV CRED 12M IC	5.	P EUR	100804.762	M 29/12/22	101334.59	5	504,023.81	506,672.95	0.00	2,649.14	4.59
FR0007442496	RMM COURT TERME C	242.	P EUR	3939.1929	M 30/12/22	3922.12	5	953,284.68	949,153.04	0.00	-4,131.64	8.59
IE00B12VWB25	US HIGH YIELD BD EUR	30,000.	P EUR	18.8985	M 30/12/22	18.42	Y	566,953.67	552,600.00	0.00	-14,353.67	5.00

SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : EUR EURO

CUMUL (EUR) 8,003,892.45 8,152,790.47 0.00 148,898.02 73.79

III - Titres d'OPCVM

CUMUL (EUR) 10,334,721.29 10,477,214.08 0.00 142,492.79 94.83

VI - ENGAGEMENTS SUR MARCHES A TERME

Engagements à terme fermes

Futures étrangers

SOUS-JACENT : EUXX EUREX EURO BUND

CRX___H3	FGBL BUND 10A 0323	8.	EUR	141.36	M 30/12/22	132.93	4	0.00	-67,440.00	0.00	-67,440.00	-0.61
----------	--------------------	----	-----	--------	------------	--------	---	------	------------	------	------------	-------

SOUS-JACENT : SX5E DJ STOXX50 E

IVG___H3	EURO STOXX 50 0323	10.	EUR	3967.5	M 30/12/22	3785.	4	0.00	-18,250.00	0.00	-18,250.00	-0.17
----------	--------------------	-----	-----	--------	------------	-------	---	------	------------	------	------------	-------

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 30/12/22

Devise de fixing : BCE Devise BCE on shore

PORTEFEUILLE : 168024 R-CO OBJECTIF HARMONIE

VL VALIDEE

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : NPC - TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

V	A	L	E	U	R	STATUTS	DOSSIER	QUANTITE ET	DEV	P. R. U EN DEVISE	DATE	COURS	I	<----->	Devise du portefeuille			>----->	PRCT	
						VAL/LIGNE		EXPR. QUANTITE	COT	ET EXPR. COURS	COTA	VALEUR	F	PRIX	REVIENT TOTA	VALEUR	BOURSIERE	COUPON COURU TOTA	PLUS OU MOINS VAL	ACT NET
Futures étrangers																				
												CUMUL (EUR)	0.00	-85,690.00	0.00	-85,690.00	-0.78			
VIII - TRESORERIE																				
Dettes et créances																				
Règlements différés																				
DEVISE VALEUR : EUR EURO																				
RACHEUR						Rachats a payer		-8,204.07	EUR	1.	30/12/22	1.		-8,204.07	-8,204.07	0.00			0.00	-0.07
SOUSEUR						Souscriptions/payer		8,521.6	EUR	1.	30/12/22	1.		8,521.60	8,521.60	0.00			0.00	0.08
												CUMUL (EUR)	317.53	317.53	0.00	0.00				
Deposit																				
DEVISE VALEUR : EUR EURO																				
DGMCI EUR						Dépôt gar. CACEIS BK		71,588.5	EUR	1.	30/12/22	1.		71,588.50	71,588.50	0.00			0.00	0.65
Appels de marge																				
DEVISE VALEUR : EUR EURO																				
MARCI EUR						Appel Marge CACEIS		85,690.04	EUR	1.	30/12/22	1.		85,690.04	85,690.04	0.00			0.00	0.78
Frais de gestion																				
DEVISE VALEUR : EUR EURO																				
FGPREUR						Frais gest. rétro.		1,571.64	EUR	1.	30/12/22	1.		1,571.64	1,571.64	0.00			0.00	0.01
FGPVFC1EUR						Frais de Gest. Fixe		-32,603.27	EUR	1.	30/12/22	1.		-32,603.27	-32,603.27	0.00			0.00	-0.30
												CUMUL (EUR)	-31,031.63	-31,031.63	0.00	0.00	-0.28			
Dettes et créances																				
												CUMUL (EUR)	126,564.44	126,564.44	0.00	0.00	1.15			
Disponibilités																				
Avoirs en france																				
DEVISE VALEUR : EUR EURO																				
BQCI EUR						CACEIS Bank		483,523.67	EUR	1.	30/12/22	1.		483,523.67	483,523.67	0.00			0.00	4.38
DEVISE VALEUR : GBP LIVRE STERLING																				
BQCI GBP						CACEIS Bank		22,342.21	GBP	1.1664343	30/12/22	1.12748469		26,060.72	25,190.50	0.00			-870.22	0.23
DEVISE VALEUR : USD DOLLAR US																				
BQCI USD						CACEIS Bank		22,691.03	USD	0.8918555	30/12/22	0.9375586		20,237.12	21,274.17	0.00			1,037.05	0.19

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 30/12/22

PORTEFEUILLE : 168024 R-CO OBJECTIF HARMONIE

VL VALIDEE

Devise de fixing : BCE Devise BCE on shore

Devise du portefeuille : EUR (Etat simplifie, trame : NPC - TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

V A L E U R	STATUTS DOSSIER VAL/LIGNE	QUANTITE ET EXPR. QUANTITE	DEV COT	P.R.U EN DEVISE ET EXPR. COURS	DATE COTA	COURS VALEUR	I F	<----- PRIX REVIENT TOTA	Devise du portefeuille VALEUR BOURSIERE	COUPON COURU TOTA	>----- PLUS OU MOINS VAL	PRCT ACT NET
Avoirs en france												
					CUMUL (EUR)			529,821.51	529,988.34	0.00		166.83 4.80
VIII - TRESORERIE												
					CUMUL (EUR)			656,385.95	656,552.78	0.00		166.83 5.94
PORTEFEUILLE : R-CO OBJECTIF HARMONIE (168024)												
					(EUR)			10,991,107.24	11,048,076.86	0.00		56,969.62 100.00

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 30/12/22

PORTEFEUILLE : 168024 R-CO OBJECTIF HARMONIE

VL VALIDEE

Devise de fixing : BCE Devise BCE on shore

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : NPC - TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

Portefeuille titres : 10,391,524.08

Frais de gestion du jour

Frais de Gest. Fixe : 363.24 EUR

Frais de gestion charge Entreprise

Frais maximum notice : 363.24 EUR

Part	Devise	Actif net	Nombre de parts	Valeur liquidative	Coefficient	Coeff resultat	Change	Prix std Souscript.	Prix std Rachat
C1 FR0013183316 R-CO OBJECTIF HARMON	EUR	11,048,076.86	109,699.854	100.71	100.			103.73	100.71
Actif net total en EUR :		11,048,076.86							
Precedente VL en date du 29/12/22 :									
C1	R-CO OBJECTIF HARMON		Prec. VL :	100.74	(EUR)	Variation :	-0.030%		

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 30/12/22

PORTEFEUILLE : 168024 R-CO OBJECTIF HARMONIE

VL VALIDEE

Devise de fixing : BCE Devise BCE on shore

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : NPC - TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

COURS DES DEVICES UTILISEES

	par la valorisation		par l'inventaire		par la valorisation précédente		variation	
Cours EUR en GBP :	0.88693	cotation :	30/12/22	0.	0.88549	cotation :	29/12/22	0.16262
Cours EUR en USD :	1.0666	cotation :	30/12/22	0.	1.0649	cotation :	29/12/22	0.15964

COURS INVERSEES DES DEVICES UTILISEES

	par la valorisation		par l'inventaire		par la valorisation précédente		
Cours GBP en EUR :	1.1274846943	cotation :	30/12/22	0.	1.1293182305	cotation :	29/12/22
Cours USD en EUR :	0.9375585974	cotation :	30/12/22	0.	0.9390553103	cotation :	29/12/22

R-co OBJECTIF HARMONIE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Rothschild & Co Asset Management Europe

29, avenue de Messine
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

R-co OBJECTIF HARMONIE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Rothschild & Co Asset Management Europe

29, avenue de Messine
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts du FCP R-co OBJECTIF HARMONIE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif R-co OBJECTIF HARMONIE constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

The image shows a blue shield icon with a white checkmark on the left, and a handwritten signature in black ink on the right. The signature appears to be 'O. Galienne'.

Olivier GALIENNE

BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	10 562 904,12	11 513 638,78
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	10 477 214,08	11 500 903,44
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	10 477 214,08	11 500 903,44
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	85 690,04	12 735,34
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	85 690,04	12 735,34
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	81 681,74	147 842,82
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	81 681,74	147 842,82
COMPTES FINANCIERS	529 988,34	443 228,93
Liquidités	529 988,34	443 228,93
TOTAL DE L'ACTIF	11 174 574,20	12 104 710,53

BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	10 973 283,31	11 885 748,61
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	201 636,74	308 985,15
Résultat de l'exercice (a,b)	-126 843,19	-138 859,38
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	11 048 076,86	12 055 874,38
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	85 690,00	12 735,30
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	85 690,00	12 735,30
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	85 690,00	12 735,30
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	40 807,34	36 100,85
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	40 807,34	36 100,85
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	11 174 574,20	12 104 710,53

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
FGBL BUND 10A 0323	1 063 440,00	0,00
NQ USA NASDAQ 0322	0,00	288 199,72
EURO STOXX 50 0322	0,00	214 375,00
EURO STOXX 50 0323	378 500,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 873,13	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	1 873,13	0,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	879,22	1 042,75
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	879,22	1 042,75
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	993,91	-1 042,75
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	127 541,53	139 690,34
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-126 547,62	-140 733,09
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-295,57	1 873,71
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-126 843,19	-138 859,38

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013183316 - Part R-CO OBJECTIF HARMONIE : Taux de frais maximum de 1,20% TTC.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période concernée.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts R-CO OBJECTIF HARMONIE	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	12 055 874,38	11 913 176,42
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	1 292 379,30	1 626 659,23
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 541 092,15	-1 648 939,66
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	224 979,81	546 266,31
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-118 515,84	-30 447,70
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	233 788,20	34 559,67
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-162 330,59	-234 426,93
Frais de transactions	-750,28	-1 006,04
Différences de change	22 709,24	12 566,13
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-733 942,25	-44 001,99
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	142 492,79	876 435,04
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-876 435,04	-920 437,03
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-98 425,34	22 252,03
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-85 690,00	12 735,34
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-12 735,34	9 516,69
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-126 547,62	-140 733,09
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	-50,00 (**)	-50,00 (*)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	11 048 076,86	12 055 874,38

(*) N-1 :Frais d'attribution d'un identifiant d'entité juridique facture LEI : -50 €

(**) N : Frais d'attribution d'un identifiant d'entité juridique facture LEI : -50 €

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	378 500,00	3,43
Taux	1 063 440,00	9,62
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	1 441 940,00	13,05

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	529 988,34	4,80
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	1 063 440,00	9,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	529 988,34	4,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 063 440,00	9,63

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 USD		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	25 190,50	0,23	21 274,17	0,19	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	8 521,60
	Rétrocession de frais de gestion	1 571,64
	Dépôts de garantie en espèces	71 588,50
TOTAL DES CRÉANCES		81 681,74
DETTES		
	Rachats à payer	8 204,07
	Frais de gestion fixe	32 603,27
TOTAL DES DETTES		40 807,34
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		40 874,40

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	12 807,9060	1 292 379,30
Parts rachetées durant l'exercice	-15 150,3080	-1 541 092,15
Solde net des souscriptions/rachats	-2 342,4020	-248 712,85
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	109 699,8540	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	133 112,29
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Rétrocessions des frais de gestion	5 570,76

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			2 447 181,41
	FR0011499607	R-CO CONVICTION CREDIT 12M EURO IC EUR	506 672,95
	FR0010807123	R-CO CONVICTION CREDIT EURO IC EUR	653 665,00
	FR0010839555	R-CO CONVICTION EQUITY VALUE EURO I EUR	337 690,42
	FR0007442496	RMM COURT TERME C	949 153,04
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			2 447 181,41

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-126 843,19	-138 859,38
Total	-126 843,19	-138 859,38

	30/12/2022	31/12/2021
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-126 843,19	-138 859,38
Total	-126 843,19	-138 859,38

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	201 636,74	308 985,15
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	201 636,74	308 985,15

	30/12/2022	31/12/2021
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	201 636,74	308 985,15
Total	201 636,74	308 985,15

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net en EUR	11 279 306,56	10 990 170,06	11 913 176,42	12 055 874,38	11 048 076,86
Nombre de titres	117 849,3140	110 136,6250	112 218,0250	112 042,2560	109 699,8540
Valeur liquidative unitaire	95,70	99,78	106,16	107,60	100,71
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,94	0,58	2,89	2,75	1,83
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,21	-1,20	-1,17	-1,23	-1,15

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
ALLIANZ EURO HIGH YIELD RC	EUR	1 850	566 858,50	5,13
BDL REMPART EUROPE I	EUR	7 200	1 063 080,00	9,62
CPR CASH P	EUR	57	1 256 213,31	11,37
CPR FOCUS INFLATION FCP I	EUR	4 773	766 209,69	6,94
LAZARD CAPITAL FI SRI SC EUR	EUR	50	591 422,50	5,35
R-CO CONVICTION CREDIT 12M EURO IC EUR	EUR	5	506 672,95	4,59
R-CO CONVICTION CREDIT EURO IC EUR	EUR	500	653 665,00	5,91
R-CO CONVICTION EQUITY VALUE EURO I EUR	EUR	2	337 690,42	3,06
RMM COURT TERME C	EUR	242	949 153,04	8,59
TOTAL FRANCE			6 690 965,41	60,56
IRLANDE				
EURO STOXX OPTIM BKS SCE ETF	EUR	6 878	436 619,57	3,95
US HIGH YIELD BD EUR	EUR	30 000	552 600,00	5,00
TOTAL IRLANDE			989 219,57	8,95
LUXEMBOURG				
AMUNDI FUNDS OPTIMAL YIELD I2 EUR C	EUR	300	592 929,00	5,37
AXA IM US C FEURH	EUR	1 500	167 355,00	1,52
BLUEBAY INV.GRADE BD BASE I C.	EUR	3 500	582 505,00	5,28
DNCA INVEST VALUE EUROPE IC	EUR	1 800	358 722,00	3,24
Emerg.Mkts Local Curr.Debt C EUR Hgd Cap	EUR	6 550	447 692,50	4,05
G FUND EUROPEAN CONV BD CAP EUR IC	EUR	360	529 905,60	4,80
JPM-EM M L C-CA=	EUR	1 000	117 920,00	1,06
TOTAL LUXEMBOURG			2 797 029,10	25,32
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			10 477 214,08	94,83
TOTAL Organismes de placement collectif			10 477 214,08	94,83
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO STOXX 50 0323	EUR	10	-18 250,00	-0,17
FGBL BUND 10A 0323	EUR	8	-67 440,00	-0,60
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-85 690,00	-0,77
TOTAL Engagements à terme fermes			-85 690,00	-0,77
TOTAL Instruments financier à terme			-85 690,00	-0,77
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	85 690,04	85 690,04	0,77
TOTAL Appel de marge			85 690,04	0,77
Créances			81 681,74	0,74
Dettes			-40 807,34	-0,37
Comptes financiers			529 988,34	4,80
Actif net			11 048 076,86	100,00

Parts R-CO OBJECTIF HARMONIE	EUR	109 699,8540	100,71
------------------------------	-----	--------------	--------